

Observatoire de l'emploi des entrepreneurs En région Auvergne-Rhône-Alpes, 3 629 chefs d'entreprise ont perdu leur emploi en 2020

L'association GSC et la société Altares dévoilent la 5^{ème} édition de [l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs](#). En 2020, 3 629 femmes et hommes chefs d'entreprise ont perdu leur activité professionnelle en région Auvergne-Rhône-Alpes. Les mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la crise de la COVID-19 ont protégé temporairement les dirigeants de la faillite. Malgré une diminution de 39,8 %, ce territoire reste la 2^{ème} région la plus impactée par le chômage des entrepreneurs.

Le nombre d'entrepreneurs en situation de « chômage » est en baisse dans l'ensemble de la région

L'ensemble du territoire enregistre une diminution du nombre d'entrepreneurs en situation de perte d'emploi. Les départements du Rhône (956 dirigeants) et de l'Isère (577 dirigeants) représentent à eux seuls près de la moitié des pertes d'emploi de la région.

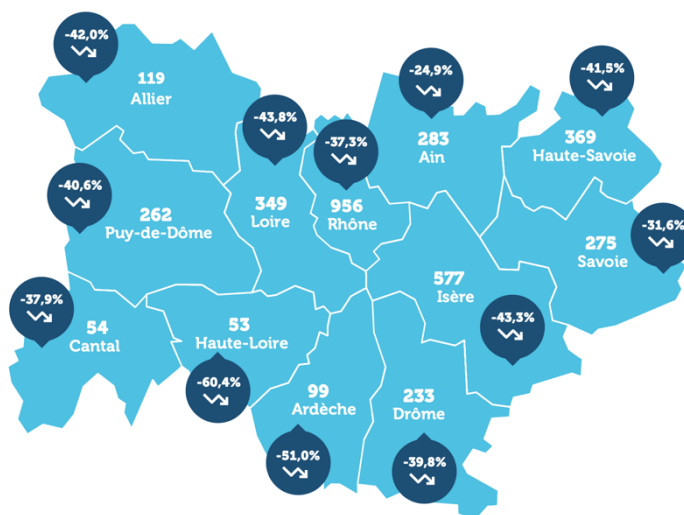
Le département de la Haute-Loire connaît le plus fort recul avec 53 chefs d'entreprise qui ont perdu leur activité professionnelle en 2020 contre 106 en 2019 (- 60,4 %) suivi par l'Ardèche (99 ; - 51 %) et le Puy-de-Dôme (262 ; - 40,6 %).

Dans quatre autres départements la baisse des pertes d'emploi des dirigeants est supérieure à la moyenne régionale : Loire (349 ; - 43,8 %), Allier (119 ; - 42 %), Haute-Savoie (369 ; - 41,5 %), Drôme (233 ; - 39,8 %),

Dans le Cantal, 54 chefs d'entreprise se sont retrouvés en situation de chômage en 2020. Les départements de la Savoie et de l'Ain comptabilisent respectivement 275 et 283 dirigeants ayant perdu leur activité professionnelle.

Pour Anthony Streicher, Président de l'association GSC : « Malgré un recul historique, ils sont 3 629 femmes et hommes chefs d'entreprise à se retrouver sans activité en région Auvergne-Rhône-Alpes, un niveau dramatiquement élevé. Ces chiffres doivent nous inciter à la plus grande prudence car l'arrêt progressif des aides va provoquer un véritable raz-de-marée. Notre devoir est de sauver et de protéger tous les entrepreneurs, qui créent de la richesse et des emplois dans nos territoires.

J'ai demandé à ce que le plafond et les conditions d'accès à l'allocation des travailleurs indépendants (ATI) soient temporairement modifiés jusqu'au 30 juin 2022. Mais, au-delà de la



situation d'urgence, tous les dirigeants doivent avoir connaissance des filets de sécurité existants et des moyens de protéger leur famille, leurs revenus quand tout s'écroule. C'est notre responsabilité collective de les informer pour éviter des situations dramatiques. »

Les dirigeants expérimentés premières victimes de la crise

L'âge médian des dirigeants impactés en région Auvergne-Rhône-Alpes est de 48 ans soit un an de plus qu'en 2019. Ces chefs d'entreprise « senior » et expérimentés auront davantage de difficultés à rebondir après le prononcé de la liquidation judiciaire de leur entreprise.

Sur le territoire, les TPE sont les plus touchés par la crise : près de la moitié employaient un à deux salariés (1 536 entreprises). Cependant, ce sont les PME, souvent installés depuis plusieurs années dans leur secteur, qui ont connu la plus forte progression : 33 entreprises employaient plus de 50 salariés en 2020 contre 18 en 2019. Cette nécessaire agilité dans un contexte de crise n'est pas toujours aussi bien ancrée dans des structures d'envergure.

« Un record de création d'entreprises, un nombre de défaillances au plus bas depuis 30 ans ! Dans un contexte économique et sanitaire inédits, ces remarquables indicateurs de performance ne font toutefois pas illusion. En 2020, l'économie réelle a mis un genou à terre et les entrepreneurs se sont efforcés de tenir au prix d'efforts humains et financiers exceptionnels.

Heureusement, l'horizon s'éclaircit enfin. La reprise se profile mais avec elle, aussi, le durcissement du risque commercial et financier. Le nombre de dirigeants en situation de perte d'emploi devrait augmenter en 2021 et plus encore en 2022. C'est pourquoi Altares et l'Association GSC portent ensemble depuis 5 ans cet Observatoire de l'emploi des entrepreneurs. Sensibiliser chaque dirigeant à l'importance de se garantir contre la perte d'emploi : un enjeu social et économique majeur. » explique Frédéric Barth, Directeur Général d'Altares.

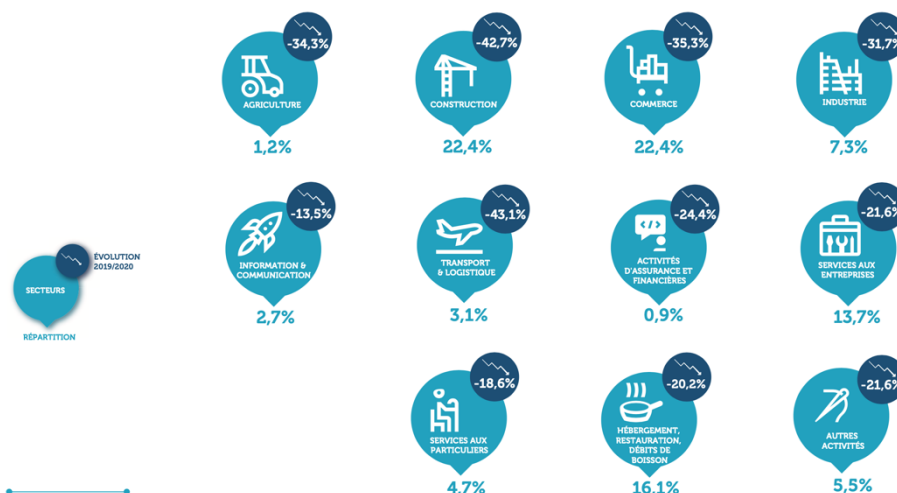
L'ensemble des secteurs marqués par la baisse en Auvergne-Rhône-Alpes

Les secteurs de la construction et du commerce concentrent à eux deux près de la moitié des pertes d'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le secteur de la construction représente à lui seul 809 des chefs d'entreprises impactés en Auvergne-Rhône-Alpes, très largement porté par l'activité bâtiment (720 dirigeants). Dans le secteur du commerce, 810 dirigeants d'entreprises placées en liquidation judiciaires en 2020.

Les aides de l'État envers les secteurs à l'arrêt pendant la crise, ont permis de contenir temporairement la perte d'emploi des dirigeants. Dans le domaine de l'hébergement, restauration et débit de boissons, 583 femmes et hommes se sont retrouvés au chômage en 2020. Le secteur de la restauration concentre à lui seul les trois-quarts des chefs d'entreprise impactés.

Les difficultés sont également présentes dans le domaine du service. 497 entrepreneurs de la région ont perdu leur emploi dans les services aux entreprises.



Méthodologie

Les données sont issues de l'analyse des entreprises placées en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Sont retenues les jugements ayant fait l'objet d'une publicité au Bodacc. Il peut s'agir d'ouvertures de liquidation, de conversion de redressement judiciaire ou procédure de sauvegarde en liquidation, ou de liquidation judiciaire sur résolution de plan de redressement. Cela exclut donc toutes les procédures de fermeture amiable. Sont retenus les dirigeants statutaires de ces entreprises liquidées, généralement donc l'artisan ou commerçant, le gérant, le Directeur Général ou le Président. Ne sont donc pas concernés les révocations des mandataires sociaux. Une entreprise peut être dirigée par plusieurs dirigeants statutaires, auquel cas nous comptons autant de pertes d'emplois. Un dirigeant peut également être à la tête de plusieurs entreprises liquidées, auquel cas nous retenons une seule perte d'emploi.

A propos de l'Association GSC

Depuis plus de 40 ans, l'association GSC se donne pour mission d'informer et de sensibiliser les chefs d'entreprise, des risques de leur situation et plus particulièrement la perte d'emploi.

La GSC est la réponse qu'ont élaborées les organisations patronales face au besoin de protection chômage des indépendants. L'association GSC est l'association qui a souscrit le contrat d'assurance de groupe GSC auprès d'un pool d'assureurs (Groupama, Allianz, Generali, SMABTP). Elle est administrée par le Medef, la CPME et l'U2P qui l'ont conçue en 1979. Elle veille aux intérêts des dirigeants affiliés au régime. La gestion du régime a été confiée à Groupama – GAN Assurances.

A propos d'Altares

Expert de l'information sur les entreprises, Altares collecte, structure, analyse et enrichit les données BtoB afin de les rendre « intelligentes » et faciliter la prise de décision pour les directions générales et opérationnelles des entreprises. Le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data. Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI, PME et organisations publiques, en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 400 millions d'entreprises dans 220 pays.

Association GSC

Léa Cauchi - Agence CorioLink
lea.cauchi@coriolink.com - 06 24 96 84 21

Altares

Thierry Millon – Directeur des études
Thierry.Millon@altares.com - 04 72 65 15 51